CONSEIL D'ÉTAT NEUCHATEL

N° 11 — CXXIVme Année | Un numéro : 5 centimes | Lundi 14 Janvier 1889.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 25
» rendue franco	10 —	5 50	2 75
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	18 —	9 50	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR								ARRIVÉES DE							
4 45	7 38	8 55	10 58	2 20	3 41	5 15	7 28	BIENNE	7 08	7 38	10 25	11 13	1 58	3 57	5 15	7 25	10 15	—
4 40	7 10	11 22	11 85	4 12	7 37			LAUSANNE	7 80	10 40	1 25	3 36	6 30	7 22	10 10			
7 45	11 45	1 —	5 23	7 50	—			PONTARLIER	8 03	10 28	3 17	—	—	7 05	11 —			
—	8 25	11 26	—	4 26	7 57			LOCLE	7 05	10 47	8 27	7 18	—	—				

BATEAUX A VAPEUR

8 40	4 10	—	MORAT	8 25	8 45	—	
—	8 35	—	4 15	ESTAVAYER	8 25	—	3 05	—

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement

---

Bulletin météorologique. — Janvier

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Température en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
11	+ 0.5	0.0	+ 1.5	709.9		NE	faibl.	couv

Brouillard en bas Chaumont le matin. Soleil visible pour un moment à midi.

NIVEAU DU LAC :

Du 14 janvier (7 heures du m.) : 429 m. 18

Extrait de la Feuille officielle

— Faillite de Anaïse-Eugénie Fonjallaz, veuve de Jules-Henri, marchande de modes et horlogère, demeurant au Locle. Inscriptions au greffe du tribunal civil du Locle jusqu'au mardi 12 février 1889, à 6 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville du Locle, le samedi 16 février 1889, dès 9 heures du matin.

— Les créanciers et autres intéressés dans la succession bénéficiaire de feu Martin, Gustave, fils d'Edouard, en son vivant tailleur à Couvet, sont assignés, par le présent avis, à se présenter en séance de justice de paix, à l'hôtel de ville de Môtiers, le samedi 19 janvier 1889, à 2 heures après midi, pour recevoir les comptes du syndic et le montant de la répartition.

— Bénéfice d'inventaire de Lambert, Benoît, veuf de Elisabeth-Marguerite née Gasser, contrôleur au quatrième arrondissement postal, domicilié à Neuchâtel, où il est décédé le 24 novembre 1888. Inscriptions au greffe de paix de Neuchâtel, jusqu'au samedi 16 février 1889, à 9 heures du matin. Liquidation des inscriptions devant le juge de paix de Neuchâtel, qui siégera à l'hôtel de ville du dit lieu, le mardi 19 février 1889, à 9 heures du matin.

PUBLICATIONS COMMUNALES

MISE AU CONCOURS

La Commune de Coffrane met au concours la confection de 50 à 60 **tuniques en drap gris fer,** pour sa compagnie de pompiers n° 1. Les maîtres tailleurs disposés à se charger de cette entreprise sont invités à faire parvenir leurs soumissions, avec échantillons, sous pli cacheté, jusqu'au 26 janvier 1889, à M. F. Bourquin, président du Conseil communal, lequel est chargé de donner les renseignements désirés.

Coffrane, le 7 janvier 1889.

Conseil communal.

IMMEUBLES A VENDRE

VIGNE A VENDRE
à PESEUX

Le samedi 26 janvier 1889, à 7 heures du soir, à l'Hôtel des XIII Cantons, à Peseux, **Mademoiselle Sophie Bonhôte** et les enfants de **Dame Françoise Ménétrey née Bonhôte,** exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, l'immeuble désigné comme suit au **Cadastre de Peseux.**

Article 109. Plan folio 9, N° 22. **A Boubin,** vigne de 920 mètres. Limites : Nord, 160, 153; Est, 602; Sud, 320, 710, 161 ; Ouest, 710, 154.

S'adresser à F.-A. DeBrot, notaire, à Corcelles.

VENTE D'IMMEUBLES
à CORMONDRÈCHE

Le samedi 2 février 1889, à 7 heures du soir, à la Maison du village, à Cormondrèche, le citoyen **Paul-Emile Dothaux** exposera en vente, par voie d'enchères publiques, les immeubles suivants:

I. *Cadastre de Corcelles et Cormondrèche.*

1. **Article 738.** Plan folio 23, N°s 91, 92 et 93. **A Cormondrèche,** bâtiment contenant habitation, grange et écurie avec jardin attenant, d'une contenance de 164 mètres carrés. Avec cet immeuble sera vendu un droit de co-propriété appartenant à l'exposant sur l'article 742, soit sur une place avec puits de 15 mètres.

2. **Article 739.** Plan folio 23, N° 198. **A Cormondrèche,** jardin de 36 mètres.

II. *Cadastre de Colombier.*

3. **Article 533.** Plan folio 53, N° 73. **Sous le Villaret,** vigne de 314 mètres.

Pour tous renseignements, s'adresser en l'Etude du notaire **F.-A. DEBROT, à Corcelles.**

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

Les enchères annoncées pour le 18 janvier, à l'Ecluse, n'auront pas lieu.

Greffe de Paix.

ENCHÈRES PUBLIQUES

On vendra par voie d'enchères publiques, **le jeudi 17 janvier 1889, dès les 9 heures du matin,** à l'entrepôt Lambert, à la Cour de la Balance, à Neuchâtel, les objets ci-après désignés :

5 lits complets, 3 commodes bois dur, 1 canapé sapin verni, 2 tables rondes bois dur, 1 table à ouvrage, plusieurs petites tables, 3 tables de nuit, 1 armoire à deux portes, 1 horloge de la Forêt Noire, plusieurs tabourets, des chaises, plusieurs glaces et miroirs, des tableaux, de la lingerie, 1 grand potager avec accessoires, de la vaisselle et batterie de cuisine, environ 100 litres de liqueurs diverses et un grand nombre d'autres objets dont le détail est supprimé.

ANNONCES DE VENTE

LIT de fer, à vendre. S'adresser Parcs n° 23.

DRAPEAUX

pour sociétés (Album riche à disposition), fournis promptement et à prix modérés, par (O. F. 457)

J. WERFFELI, artiste peintre, **Turbenthal** (Zurich).

Le Ciment universel

incolore de **Pluss-Stauffer,** pour recoller et rejoindre ensemble toute espèce d'objets cassés, se trouve en flacons à **65 cent.,** chez **M. A. Zimmermann,** droguerie, Neuchâtel.

ATTENTION !

La soussignée a l'avantage d'annoncer à ses amis et connaissances, ainsi qu'à l'honorable public en général, qu'elle a repris le

Débit de fromage, beurre et salé
rue des Moulins n° 3.

Elle espère, par de bonnes marchandises, mériter la confiance qu'elle sollicite.

Veuve de Louis LEBET-STEGMANN.

CARBOLINEUM AVENARIUS

(produit d'origine.)

Enduit incomparable contre la **Pourriture du bois et l'humidité des murs.**

GARANTIE. — BON MARCHÉ.

Se méfier des imitations. — Demander des certificats.

Seul concessionnaire pour la Suisse :

Emile BASTADY, à Bâle.

Dépôt pour Neuchâtel et le Vignoble :

ERNEST MORTHIER, à Neuchâtel.

L.-F. LAMBELET ET Cie
17, Faubourg de l'Hôpital, 17
à NEUCHATEL

Houille et Coke pour chauffage domestique.

Houille purgé de menu Ste-Elisabeth.
Houille grosse braisette lavée.
Houille morceaux de Saarbruck.
Anthracite.
Briquettes de lignite.
Briquettes perforées.
Petit coke lavé de Blanzy.

Prompte livraison à domicile.

Réduction de prix pour livraisons de 1000 kilos et au-dessus.

Les briquettes perforées sont fabriquées avec du charbon anthracite ; elles ne contiennent que 6 °/o de cendre et conviennent particulièrement aux personnes qui brûlent du bois, pour en mettre sur leurs feux.

Téléphone.

TOUS LES JOURS

PALÉES FRAICHES
Au magasin de Comestibles
P.-L. SOTTAZ
5, RUE DE L'HOPITAL, 5

Potagers

de toutes grandeurs, à des prix avantageux, chez **Henri Billaud, serrurier, rue du Rateau 8.**

DIPLOMES D'HONNEUR
à toutes les
EXPOSITIONS
Paris, Vienne
Amsterdam
Anvers
etc.

CHOCOLAT MENIER

Demandez chez tous les Épiciers et Confiseurs

Prix : le 1/2 kilo 1f.40

A NEUCHATEL se trouve chez MM. Ch. Borle, épicerie, Faub. du Lac 4; H. Gacond, épicerie, rue du Seyon ; J. Glukher-Gaberel, confis., Faub. de l'Hôpital 7 bis; G.-A. Gaberel, confiserie, Temple-Neuf 26; E. Morthier, épicerie, rue de l'Hôpital 15 ; J. Panier, épicerie, rue du Seyon ; Porret-Ecuyer, épicerie, rue de l'Hôpital 3; Quinche, épicerie, rue Saint-Maurice 10 ; Dessoulavy, épicerie, Faub. de l'Hôpital ; Ch. Seinet, comestibles, r. d. Epancheurs.

2 potagers à vendre. Gibraltar n° 13.

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison
JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

BOIS SEC BUCHÉ
rendu entassé au bûcher

au stère 19 cercles de 50 cm. de diamètre

Foyard à fr. 17»— le stère.
Sapin à fr. 13»— »

Réduction de 2 fr. par 4 stères pour bois bûché sans mise en cercles. Les dispositions sont prises pour ne plus manquer de bois sec.

Coke, houille lavée et autre, anthracite, briquettes de lignite, houille de forge, charbon de foyard et **cubes de carbone,** article nouveau, très commode pour repassage, n'occasionnant pas de maux de tête et durant beaucoup plus longtemps que le charbon.

Matériaux de construction

LES MAUX DE DENTS

sont guéris très promptement par mon remède renommé et dernièrement perfectionné. Succès garanti. — Flacons à 80 centimes et 1 franc.

On demande des dépôts.

DISTEL, chirurgien-dentiste, à Schaffhouse.

Dépôts : A. Dardel, pharm., Neuchâtel; A. Theiss, pharm., au Locle.

Extraits de Malt du Dr. G. WANDER à Berne.

Diastase

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration	fr. 1»30
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale	» 1»40
A l'iodure de fer, remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrophulose, les dartres et la syphilis	» 1»40
A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique	» 1»70
Vermifuge. Remède très-efficace, estimé pour les enfants	» 1»40
Contre la coqueluche. Remède très efficace	» 1»40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses, nourriture des enfants	» 1»40
Diastasés à la pepsine. Remède contre la digestion	» 1»40

Sucre et bonbons de Malt, très recherchés contre les affections catarrhales.

Ce sont **les seuls produits de Malt,** qui aient obtenu une **Médaille à Brême en 1874.**

A l'Exposition de Zurich, diplôme de 1er rang pour excellente qualité.

Dans toutes les pharmacies à Neuchâtel ; chez MM. CHAPUIS, aux Ponts; CHAPUIS, à Boudry ; CHOPARD, à Couvet ; BOREL, à Fontaines ; LEUBA, à Corcelles et ZINTGRAFF, à St-Blaise.

Toujours belle Maculature à 20 centimes la livre, au bureau de cette feuille.

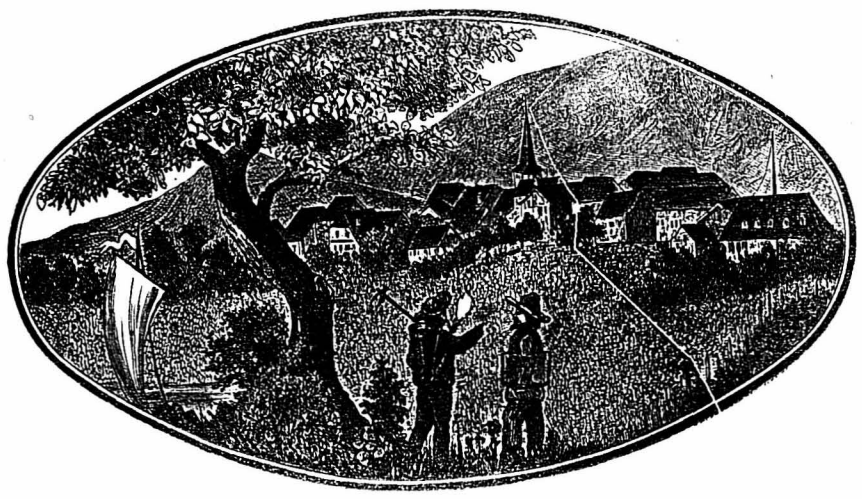

H.-L. OTZ FILS, à Cortaillod.

Médaille d'argent à l'Exposition fédérale de Neuchâtel 1887.

Vins de Cortaillod en fûts.

Rouge 1885, Rouge 1886, Rouge 1887, Rouge 1888 première qualité, Rouge 1888, qualité vin de table — en futailles de 110, 220 et 300 litres.

Blanc 1884, Blanc 1886, Blanc 1887, Blanc 1888, Blanc 1888, muscat — en futailles de 110, 150, 300, 600 et 1000 litres.

Cortaillod grand mousseux. --- Champagne.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le **VIN de VIAL** est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'**Anémie**, la **Chlorose**, la **Phthisie**, la **Dyspepsie**, les **Gastrites**, **Gastralgies**, la **Diarrhée atonique**, l'**Age critique**, l'**Etiolement**, les longues **Convalescences**. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt à Neuchâtel chez M. BOURGEOIS, pharmacien.

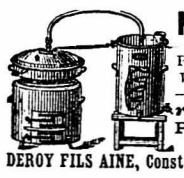

NOUVEL ALAMBIC BRULEUR FIXE ou *Basculant*
Breveté S. G. D. G. — SYSTÈME DEROY
Produisant de *l'Eau-de-Vie supérieure* **SANS REPASSE** avec *Vins, Cidres, Moûts*, etc. **Défiant toutes les imitations**
— ***Parfait fonctionnement absolument garanti.*** — 1100 APPAREILS VENDUS EN 3 ANS —
Petits ALAMBICS pour AMATEURS dep. 1 litre.
Appareils à distiller et à rectifier Système DEROY.

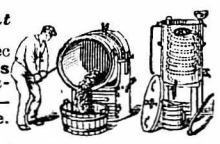

DEROY FILS AINE, Constructeur, ***73,75,77, r. du Théâtre, Paris.*** — Envoi franco du Tarif illustré (H. 8455 X.)

FOIN et regain, 1re qualité, environ 100 quintaux, à vendre, chez Albert Zwahlen, à Hauterive.

Joli traîneau de 2 à 4 places, neuf, à vendre, Port-Roulant n° 1.

Boreline, soulagement immédiat du rhume de cerveau, 75 cent. la boîte ;

Remède contre les cors aux pieds, durillons, verrues, etc., 75 cent. le flacon ;

Pommade contre les crevasses et engelures, 40 et 60 cent. le pot,

à la **pharmacie FLEISCHMANN.**

72 A remettre, pour cas imprévu, à un prix raisonnable, un

magasin d'épicerie

achalandé. S'adresser au bureau d'avis.

A vendre une **chienne noire**, âgée de deux ans, race croisée danoise, bonne pour la garde. S'adresser à F.-H. Troyon, à Colombier.

APPARTEMENTS A LOUER

Pour Saint-Jean, à louer, rue du Seyon 2 jolis petits logements. S'adresser Orangerie 8, 2me étage.

A louer un logement de deux chambres, cuisine, cave et galetas, pour 20 fr. par mois, au Vauseyon n° 4.

75 A louer, pour de suite, au centre de la ville, un beau logement de 2 chambres, cuisine et dépendances.

A la même adresse, 2 chambres non meublées. S'adresser au bureau de la feuille d'avis.

Pour Saint-Jean, deux appartements à louer rue des Terreaux, l'un de 6 pièces, l'autre de 4, pouvant être réunis en un seul si on le désire. Eau et gaz. S'adresser à M. Ladame-Meuron.

A louer un petit logement remis à neuf. S'adr. rue des Moulins 11, au magasin.

A louer de suite un logement d'une chambre, cuisine et dépendances. S'adr. Grand'rue 10, au café.

A louer de suite un petit logement composé d'une chambre, cuisine et galetas. S'adresser rue du Temple-Neuf 18.

A louer, pour la Saint-Jean, à une famille paisible, un logement de 4 chambres et mansarde, rue des Epancheurs 5. S'adresser au magasin.

CHAMBRES A LOUER

A louer pour le 1er février, une chambre au soleil, avec cuisine et dépendances, pour une ou deux personnes sans enfants. Rue St-Maurice n° 3, au 2me.

Chambre meublée à louer, avec pension si on le désire. Faubourg du Crêt n° 17, 2me étage.

Jolie chambre meublée, rue du Seyon n° 21, 3e étage.

A louer deux chambres meublées, se chauffant. Rue Saint-Maurice n° 8, 3me étage.

LOCATIONS DIVERSES

A louer, pour Saint-Jean 1889, un petit magasin situé rue de l'Orangerie, avec chambre, cuisine et cave. S'adresser à M. Louis Reuter, ruelle DuPeyrou n° 2, à Neuchâtel.

A louer, pour St-Jean 1889, un local servant de magasin, dans une rue fréquentée de la ville, et un logement de 3 chambres, cuisine et dépendances, au 1er étage de la même maison.

S'adresser Etude Clerc, rue du Coq-d'Inde 10.

ON DEMANDE A LOUER

85 Une dame demande, pour fin mars ou commencement d'avril, à sous-louer, dans une famille respectable de la ville, un petit appartement non meublé, composé de deux pièces, situées au soleil et se chauffant, ou d'une grande chambre avec dépendances. S'adresser au bureau de la feuille.

Un petit ménage composé de trois personnes cherche un appartement de 6 chambres et dépendances pour la Saint-Jean. Adresser les offres à M. A.-G. Berthoud, libraire.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune Allemande cherche une place pour s'aider dans un ménage ou pour garder des enfants. S'adresser Ecluse n° 38, 2me étage.

Une jeune fille recommandable, ayant fait un apprentissage de lingère, sachant repasser, désire trouver une place de femme de chambre ou bonne chez des personnes honorables, dans le courant de janvier. S'adresser pour renseignements chez Mme Robert, à Beaufort.

Une personne âgée de 20 ans cherche une place dans un ménage pour tout faire. S'adresser rue Fleury 18.

Une jeune fille de 20 ans désire se placer pour le 1er février comme cuisinière ou pour faire tout le ménage. S'adresser à Mlle B. B., chez Mme Roulet-Anker, à Saint-Blaise.

Une jeune fille active et sachant bien soigner les enfants, cherche une place comme bonne ou pour tout faire dans un petit ménage. Pour renseignements, s'adresser Faubourg de l'Hôpital 14.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

81 On demande, pour le 1er février, une **cuisinière** âgée de 20 à 30 ans. Inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations. S'adresser au bureau de la feuille d'avis.

82 On demande une fille de confiance, propre et active, sachant le français, pour faire le ménage d'une personne seule. S'adresser au bureau de la feuille qui indiquera.

On demande pour tout de suite une jeune fille, propre et active, pour s'aider au ménage et garder des enfants. S'adr. au fermier de la Grande Rochette, route de la Gare 12.

On demande une **bonne d'enfants** pour la Suisse allemande. Envoyer références et photographie sous chiffre 103 à **Orell, Fussli & Ce, à Lucerne.**
(O. 103 Lu.)

On demande une jeune fille pour aider dans un ménage. Entrée de suite. S'adr. Gibraltar 2, 1er étage.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

76 Un jeune homme, comptable, cherche à se placer comme employé pour la vente, dans un commerce quelconque. S'adresser au bureau de cette feuille.

Une jeune fille ayant fait un apprentissage de tailleuse à Bâle, désire se placer comme assujettie à Neuchâtel ou aux environs, avec occasion de se perfectionner dans la langue française. S'adresser au **bureau de poste, à Serrières.**

Un jeune homme de confiance cherche une place quelconque. S'adresser poste restante R. St, Neuchâtel.

71 **Un jeune homme intelligent et actif,** ayant fait un apprentissage de trois ans dans une fabrique de toilerie, cherche une place dans une maison de commerce de ce genre et où il aurait l'occasion d'apprendre le français ; il pourra fournir de très bons certificats. Adresser les offres au bureau de cette feuille sous chiffre E. G. 71.

MODISTE

On demande, pour une demoiselle de Zurich, ouvrière modiste qui désire se perfectionner dans la langue française, une place dans un magasin de mode. Pour renseignements, s'adresser rue des Moulins 37, au 1er étage, Neuchâtel.

Un homme capable, connaissant le français et l'allemand, versé dans les affaires, demande à faire des écritures, comptes, correspondances. — Discrétion. — S'adr. rue des Moulins 21, au 2me.

APPRENTISSAGES

83 On demande à placer, **comme apprenti,** dans une maison de commerce de la ville ou des environs, un jeune homme de 16 ans, pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser au bureau du journal.

Un apprenti jardinier peut entrer de suite à l'établissement horticole de J.-G. König, Klein-Huningen, à Bâle.

AVIS DIVERS

CONFÉRENCE PUBLIQUE

au Collège de Corcelles

le Mercredi 16 janvier

à 7 1/2 heures du soir

Cromwell et la Révolution de 1648

par M. V. HUMBERT, professeur.

84 **Dans une bonne famille du canton de Thurgovie,** on désire prendre en pension une jeune fille pour apprendre l'allemand. Bonnes écoles ou bonnes leçons dans la maison. Leçons de piano. Vie de famille agréable. Prix modéré. S'adresser à l'expédition de ce journal.

86 On désire prendre en pension, au printemps, un ou deux garçons désirant apprendre l'allemand. Bonne école secondaire; leçons privées; vie de famille; surveillance consciencieuse; prix modéré. Références: MM. Guyot, frères, Locle. S'adresser au bureau du journal.

3 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

THANKFUL BLOSSOM

Par BRET HARTE

Traduction de Louis Despréaux

II

Mistress Thankful resta appuyée au mur jusqu'à ce que son fiancé eût disparu. Alors seulement elle se retourna, et se glissant comme une ombre légère sous le bord du hangar, puis d'arbre en arbre à travers le verger, s'arrêtant de temps à autre comme une truite fait sous le bord de la rive, en franchissant un bas-fond, elle parvint à regagner la ferme et la porte de la cuisine. De là, par l'escalier de service, elle fut bientôt rentrée dans son petit nid. Elle ralluma la chandelle qu'une demi-heure plus tôt elle avait retirée de la fenêtre, la plaça sur la commode et se débarrassa de la mante et du capuchon dont elle était enveloppée. Se plaçant ensuite devant sa glace, elle se mit en devoir de lisser ses cheveux et de replacer bien droit certain grand peigne de corne que le bras du capitaine avait légèrement dérangé; enfin elle s'occupa activement d'effacer toute trace de la récente entrevue. Il sera permis de faire remarquer ici qu'un homme revient habituellement d'un rendez-vous dans un état de distraction ou d'embarras qui l'accuse à première vue, et montre une déplorable facilité à ne pas remarquer que sa cravate est fripée ou qu'un fin cheveu blond est resté accroché aux boutons de son habit. Mais pour mademoiselle, jamais rien de pareil... Est-ce que les pattes lisses et la figure innocente de Minette laissent jamais soupçonner qu'elle vient de visiter le pot au lait ?

Thankful donna un dernier coup d'œil à son miroir et fut, j'ai tout lieu de le croire, satisfaite de son examen. Elle en avait assurément le droit. Son corsage n'était pourtant qu'un bout d'indienne à fleurs, simplement froncé autour du cou et retombant sous un angle de quinze degrés sur un jupon court de laine grise. Mais la perfection et la symétrie d'une forme feminine sont si sûrement trahis par l'aplomb et le contour d'une de ses parties, qu'il suffisait de noter le port gracieux de sa jolie tête brune, ou la rondeur des lignes qui venaient mourir à ses fines chevilles, ou les petits pieds qui se cachaient dans des souliers à grandes boucles, pour savoir que tout le reste était la beauté même.

Elle rouvrit sa porte et écouta. Puis, descendant l'escalier sans bruit, elle arriva dans la grande pièce d'entrée sur le devant de la maison. Cette pièce n'était pas éclairée, mais sous la porte du « salon de compagnie » ou parloir, passait un petit filet de lumière. Thankful se tenait immobile, indécise sur ce qu'elle devait faire, quand une main saisit la sienne dans l'obscurité et l'entraîna vers le petit salon qui s'ouvrait en face du parloir. La main invisible tâtonna sur la cheminée, à la recherche du briquet et de l'amadou ; il y eut deux ou trois mots grommelés contre les meubles sur lesquels on se heurtait, et Thankful se mit à rire. Un instant après, la chandelle était allumée — et la jeune fille se trouvait en présence de son père, un homme de soixante ans, tout gris et tout ridé.

— Vous êtes sortie, mistress ?

— C'est vrai, dit Thankful.

— Et vous n'étiez pas seule dans le verger ? gronda le vieux homme.

— Non, dit miss Thankful avec un sourire qui commença au coin de ses yeux noirs, descendit vers les coins de sa bouche, et finit par montrer deux rangées de dents blanches. Non certes, je n'étais pas seule.

— Et avec qui étiez-vous ? reprit le vieux, visiblement radouci déjà par tant d'aisance et d'effronterie.

— Vous voulez le savoir, père ? dit Thankful en s'asseyant près de la table et en balançant ses petits pieds vers lui avec une sorte de mutinerie, eh bien ! j'étais avec le capitaine Allan Brewster, du contingent de Connecticut.

— Cet homme ?

— En personne.

— Je vous défends formellement de le revoir.

Thankful prit le bord de la table à deux mains comme pour donner plus de force à sa déclaration, et, balançant toujours ses petits pieds, répondit tranquillement :

— Je le reverrai aussi souvent qu'il me plaira, cher père !

— Thankful Blossom !

— Abner Blossom !

Ici Blossom jugea à propos d'abandonner définitivement le ton de sévérité paternelle qu'il avait vainement adopté.

— Je vois, dit-il en grande confidence, que vous ne savez pas ce qu'on dit de lui. Il est accusé d'avoir poussé son régiment à la révolte, de trahir la cause, en un mot.

— Et depuis quand, je vous prie, Abner Blossom, la cause vous tient-elle tant à cœur ? Est-ce depuis que vous avez refusé de fournir des vivres à l'armée continentale, si l'on ne vous assurait cent pour cent de bénéfice ? ou depuis que vous étiez si content, disiez-vous, que je ne me sois jamais mêlée de politique, comme mistress Ford...

— Chut ! fit le père en montrant le parloir.

— Chut ! répéta Thankful, indignée. Je ne me laisserai pas arrêter par un chut !... C'est donc une gageure, à la fin ? Tout le monde me dit chut. Le comte, puis Allan, puis vous. Je suis lasse de tous ces chut... Ah ! s'il y avait seulement un homme qui voulût bien me laisser parler à mon aise !...

Elle leva ses beaux yeux au plafond.

— Vous êtes si étourdie et si indiscrète, Thankful. Il faut bien vous le dire...

La jeune fille se taisait. Pendant quelques minutes, elle balança ses pieds en silence; puis tout à coup, se levant d'un saut et saisissant le bord de l'habit de son père, elle fixa sur lui des yeux chargés de soupçon :

— Pourquoi m'avez-vous empêchée d'entrer au parloir ? demanda-t-elle. Pourquoi m'avez-vous amenée ici ?

Blossom père hésita.

— Parce que, dit-il, vous savez bien... le comte...

— Ah ! vous ne voulez pas que le comte sache que j'ai un amoureux ? Eh bien ! je vais justement le lui dire ! reprit-elle en se dirigeant vers la porte.

— En ce cas, pourquoi ne le lui avez-vous pas dit il y a une heure, quand vous vous êtes échappée, hein, fillette ? fit le

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

LEÇONS D'ANGLAIS à des prix très modérés. S'adresser à Mme SCOTT, de Londres, rue Purry 6, 1er étage. — Références à disposition.

ATTENTION !

Au Bas-de-Sachet, près de Cortaillod, **l'huilerie** fonctionne tous les jours, ainsi que la **scierie pour échalas.** — Travail prompt et soigné. — Prix modérés.

Se recommande,

Henri ROY-GASCARD.

A remettre pour tout de suite ou un peu plus tard, à un monsieur ou à une dame, un

BUREAU de PLACEMENT

exploité avec succès et productif, situé au centre de la ville de Neuchâtel. S'adr. à Mme Staub, rue de la Treille 7. — Joindre 30 centimes en timbres-poste pour la réponse.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS

Séance de mardi 15 janvier 1889, à 8 ½ heures, au local.

Ordre du jour :

Un épisode du siège de Belfort

par M. le capitaine SACC.

LE COMITÉ.

Leçons de piano, de français ET D'ANGLAIS

Mlle Elisa Petitpierre a recommencé ses leçons; ayant des heures disponibles, elle désire encore puelques élèves.

Domicile : Faubourg du Château n° 9, 2me étage.

RETRACTATION

Je soussigné Gustave Auberson, vigneron à Neuveville, rétracte, par les présentes, les propos diffamatoires que j'ai proférés dans un moment d'excitation et d'oubli contre le Conseil municipal de Neuveville dans la soirée du 26 novembre écoulé, au Café de la Gare du Landeron.

Neuveville, le 1er janvier 1889.

(H. 297 N.) AUBERSON, Gustave.

RÉUNION POUR OUVRIERS

Mardi 15 janvier 1889

à 8 heures du soir

Quelques coutumes religieuses des Arabes

Par M. James COURVOISIER-SANDOZ, *ancien pasteur.*

Les enfants au-dessous de 12 ans ne sont admis dans les réunions du mardi soir que s'ils sont accompagnés de leurs parents.

☞ Une personne se recommande à l'honorable public pour **laver des flanelles de toutes nuances,** ainsi que tous objets en laine tricotée ou crochetée. S'adresser à veuve Marguerite Roth, Fahys n° 11.

SOCIÉTÉ SUISSE POUR L'ASSURANCE DU MOBILIER

CONTRE L'INCENDIE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ: **BERNE**

Capital assuré : 1290 millions. — Fonds de réserve : 2,750,000 francs.

La Société assure contre les dommages causés par l'**incendie** et par la **foudre,** dans ce dernier cas, lors même que l'incendie ne se serait pas déclaré, ainsi que contre l'**explosion du gaz** et des **appareils** et **chaudières à vapeur.**

S'adresser à MM. **Rod. SCHINZ, agent principal,** à Neuchâtel; **Bonhôte frères,** à Peseux; **H. Béguin,** à Rochefort; **Pierre Claudon,** à Colombier (Boudry et Bevaix); **Ul. Perret,** à Cortaillod; **J.-L. Maccabez,** à Saint-Aubin; **J.-F. Thorens,** à St Blaise; **A. Quinche,** à Cressier; **Alex. Gicot,** au Landeron; **Ch.-L. Bonjour,** à Lignières.

Rapports à disposition aux adresses ci-dessus sans frais.

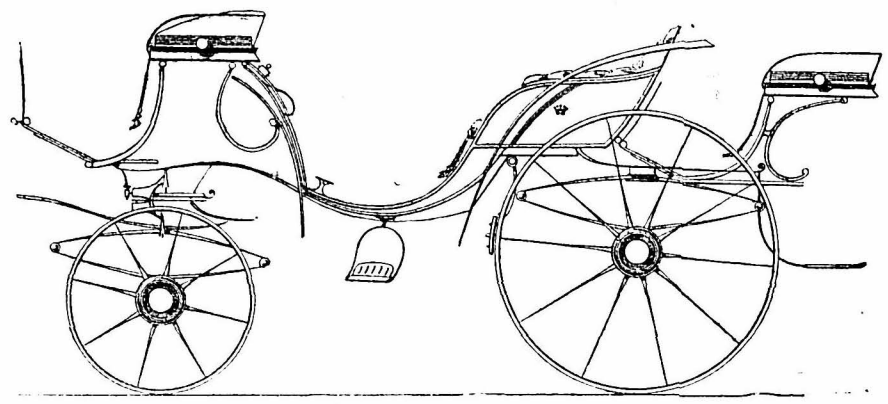

Louis QUELLET, menuisier en voitures et charron, rue du Coq-d'Inde 18, se recommande pour la construction et réparation de voitures en tous genres. Ouvrage soigné; prix modérés.

La famille FEHR, au Plan, exprime sa reconnaissance aux personnes qui ont contribué au soulagement de leur mère pendant sa pénible maladie, ainsi qu'à tous ceux qui ont donné des témoignages de sympathie en assistant à son enterrement.

Jacques KISSLING

travaillant comme ouvrier relieur Terreaux 5, 2me étage, Neuchâtel, se recommande à ses amis et connaissances pour de l'ouvrage.

— Ouvrage soigné. —

Reliure de Journaux et Revues de fin d'année.

ED. PHILIPPIN, peintre

13, TERREAUX, 13

se recommande au public pour tout ce qui concerne son métier :

Peinture soignée de voiture.

Spécialité ***d'enseignes,*** lettres dorées et en couleurs.

Vernissages de meubles.

Travail solide et soigné.

— PRIX MODÉRÉS —

On prendrait encore une ou deux dames en pension, rue de la Treille n° 5, au 1er étage.

73 ***Une dame anglaise*** aimerait donner des leçons d'anglais en échange de leçons de français. Le bureau de la feuille d'avis indiquera.

2000 médecins les plus compétents de l'Europe recommandent et attestent la célèbre

EAU ANATHÉRINE du Dr POPP

dentiste de la Cour I. R. à Vienne, **comme la meilleure et la plus efficace pour la bouche et les dents.**

Par l'emploi de cette eau avec la **pâte dentifrice du Dr POPP ou poudre pour les dents,** on obtient et on conserve toujours de **BONNES ET BELLES DENTS** et on guérit en même temps toutes les maladies des *dents et de la bouche.*

PLOMB DENTAIRE du Dr Popp, que chaque personne peut se placer elle-même dans la dent creuse.

☞ *Les remèdes dentaires du Dr POPP n'ont pu être égalisés par d'autres jusqu'à ce jour. Leur* ***efficacité est garantie en suivant exactement le mode d'emploi.***

LE SAVON AUX HERBES DU Dr POPP est le remède le plus sûr contre les éruptions de la peau. Ce savon est très salutaire dans son emploi aux BAINS, comme son usage l'a prouvé bien des fois.

Dépôts : **A Neuchâtel,** pharmacie Bauler, Croix-du-Marché, Barbey & Ce, rue du Seyon. — **Boudry,** Chapuis, pharm. — **Chaux-de-Fonds,** pharm. Beck, Bonjour. — **Locle,** pharm. Helfer. — **Genève,** Burkel frères, droguistes (dépôt en gros).

C'est le Goudron Guyot

qui a servi aux expériences faites dans sept grands hôpitaux de Paris, contre *bronchites, catarrhes, asthmes, phthisie, angines granuleuses, laryngites aigues ou chroniques,* et, en général, contre les maladies des bronches, des poumons, de l'estomac et de la vessie. Un flacon peut servir à préparer douze litres d'eau de goudron. Une cuillerée à café suffit par verre d'eau.

Les personnes qui ne peuvent boire beaucoup ou qui voyagent remplacent facilement l'eau de goudron en prenant deux ou trois capsules Guyot, immédiatement avant chaque repas. La toux la plus opiniâtre est calmée en peu de jours.

Chaque flacon contient 60 capsules blanches sur chacune desquelles est imprimé le nom de l'inventeur.

Le traitement des rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes, etc., par le Goudron Guyot coûte, à peine, dix à quinze centimes par jour.

« Il suffira aux médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. » (Prof. Bazin, médecin à l'Hôpital Saint-Louis.)

Refuser, comme contrefaçon, tout flacon de Goudron Guyot (liqueur ou capsules) qui ne porte pas l'adresse 19, rue Jacob, Paris.

Le Foyer domestique, journal pour la famille, paraissant le samedi. ATTINGER FRÈRES, éditeurs, Neuchâtel. — Sommaire du numéro du 12 Janvier 1889 :

L'oubli. — Réchauffe-cœur (poésie). — Lettres de deux amies. — Réflexions sur la politesse (suite). — Le rêve d'un instituteur (suite). — Le cœur de Mina (suite). — Variété. — Carnet de la ménagère. — Recette de cuisine. — Divers. — Problème chiffré.

MUSÉE NEUCHATELOIS, sommaire de la livraison de Janvier 1889 :

Vingt-cinq ans après : A nos lecteurs, par Ph. Godet. — Le pont romain de Thièle, par W. Wavre. — Un incident dans la bourgeoisie de Boudry en 1707, d'après les manuels de cette corporation, par A. Vouga. — Autographes du Musée historique, par A. Bachelin. — Ferdinand Berthoud, 1727-1807 (avec portrait), par A. Bachelin.

On s'abonne au bureau de MM. H. Wolfrath & Ce, rue du Temple-Neuf 3, à Neuchâtel, et aux bureaux des postes.

Prix de l'abonnement pour la Suisse : 8 fr. par an.

*** Le numéro du 13 janvier de l'*Illustration nationale suisse* contient de fort belles gravures de genre :

Dans l'atelier, avant l'envoi au Salon ; des mouettes au pont du Mont-Blanc, à Genève ; une vue du four crématoire au cimetière du Père-Lachaise, à Paris ; et une véritable actualité : Le portrait de Mademoiselle Clara Sottlin, la victime du drame de la Cluse.

État-Civil de Coffrane, Geneveys et Montmollin.

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1888

Mariages.

Paul-Emile Perrelet, horloger, du Locle, domicilié à Coffrane, et Sophie Bourquin, de Coffrane, domiciliée à Montmollin.

Gottfried Widmer, peintre en voitures, Bernois, et Fanny Jacot, de Coffrane ; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Edgar Darbre, entrepreneur postal, des Geneveys, et Frédérique-Louise Paux, Vaudoise ; les deux domiciliés à Cortaillod.

Tell-Arthur Dubois, horloger, de la Chaux-de-Fonds, et Bertha Richard, de Coffrane ; les deux domiciliés à Cormondrèche.

Jean-Adam Muller, maréchal, Badois, domicilié à Neuchâtel, et Rosine Liechti, Bernoise, domiciliée aux Geneveys.

Fritz-Albert Jeanneret, horloger, du Locle, et Marie-Bertha Richard, de Coffrane ; les deux domiciliés au Locle.

Naissances.

16 novembre. Jules, à Jules-Ernest Lesquereux, du Locle, et à Cécile-Amanda née Grandjean-Perrenoud-Comtesse, *dom.* à Coffrane.

17. Louisa, à Gottfried Marthaler, Bernois, et à Adèle née Fuhrer, dom. à Coffrane.

23. Pierre-Léon, à François Bourquin et à Hélène-Louise née Gentil, de à Coffrane.

9 décembre. Jenny-Marie, à Numa-François Ecuyer, de Vaumarcus-Vernéaz, et à Hélène-Élise née Kipfer, dom. aux Geneveys.

16. Johann-Karl, à Frédéric Arm, Bernois, et à Marie-Magdalena née Schneider, dom. aux Geneveys.

30. Ida-Emma, à Charles-Georges Güth, brasseur, Prussien, et à Anna-Susanna née Frei, dom. aux Geneveys.

Décès.

11 décembre. Henri-Arthur, fils de Louis-Jean-François-Gabriel Pointet, de Vaumarcus Vernéaz, et de Louise née Vienet, dom. à Paris, en séjour à Coffrane, âgé de 20 ans, 6 mois, 9 jours.

19. Marie-Sophie, fille de Christian Schneider et de Marie née Kaufmann, Bernoise, dom. à Neuchâtel, en séjour à Crottet, rière les Geneveys, âgée de 17 ans, 9 mois, 25 jours.

21. Louis Bourquin, époux de Sophie née Dubied, de Coffrane, dom. aux Geneveys, âgé de 66 ans, 3 mois, 24 jours.

30. Jean-Jaques, fils de Jean-Jules-Gustave Jacot et de Euphrasie née Perregaux, de et à Coffrane, âgé de 10 ans, 1 mois, 29 jours.

VARIÉTÉS

UN BAL A PARIS

L'aventure que je vais vous conter vient d'égayer les mauvaises langues du quartier de la Trinité. Je la cite entre mille autres, parce qu'elle me paraît caractéristique des inconvénients où peut mener l'indifférence que mettent aujourd'hui les plus honnêtes gens à défendre leur porte contre l'invasion des intrus.

La scène se passe au mois de février 1888, dans une belle maison bourgeoise. L'hôtel n'a que trois étages. A l'entresol loge un magistrat ; au premier, le propriétaire ; au second ou au troisième, comme il vous plaira, un boursier.

Le propriétaire est vieux et grognon. Il a loué deux étages de son hôtel à la condition que les locataires *ne donneraient jamais de soirées.* Mais ces conditions-là, c'est comme la promesse de ne pas avoir de perroquets. Ça s'inscrit dans le bail et cela ne s'observe point dans la pratique. Aussi, depuis le commencement de l'hiver, les deux locataires importunaient leur propriétaire pour obtenir la permission de faire danser chez eux.

Le bonhomme se faisait tirer l'oreille. A la fin, pourtant, il se décida.

— Soit, dit-il, mais vous donnerez vos deux soirées le même jour. De cette façon, je ne passerai qu'une nuit blanche.

Les locataires se retirèrent enchantés de leur propriétaire, lequel, une fois seul, se dit à part soi :

— Vous, mes bons amis, je vais vous ôter à jamais l'envie de donner des bals.

Et il fit monter son concierge.

— Joseph, lui dit-il, M. Durand et M. Dupont se proposent de donner une soirée à la même date. Je suis sûr qu'ils vont inviter une foule de gens qu'ils ne connaissent même pas de vue, des misérables qui vont venir sâlir votre escalier et craqueler mes plafonds. Il faut dégoûter à tout jamais mes locataires de recommencer cette petite fête. Faites-moi donc le plaisir d'observer la consigne que je vais vous donner. Vous vous tiendrez sur le seuil de votre loge. Toutes les personnes qui vous demanderont : « Monsieur Durand ? » vous leur répondrez : « Monsieur Durand ? Au troisième. » Et vous les enverrez chez M. Dupont. Toutes les personnes qui vous demanderont : « Monsieur Dupont ? » vous leur répondrez : « Monsieur Dupont ? A l'entresol. » Et vous les enverrez chez M. Durand.

Est-il besoin de vous dire que, pour une fois, le concierge exécuta fidèlement sa consigne. La bonne moitié des invités de Durand furent envoyés chez Dupont la bonne moitié des invités de Dupont restèrent à cotillonner chez Durand. Et, de dix heures à une heure du matin, Dupont serra la main, frappa dans le dos, versa du champagne aux invités de Durand, tandis qu'à l'entresol Durand serrait la main, frappait dans le dos, versait du champagne aux invités de Dupont.

Tout aurait fini sans encombre si, sur le coup d'une heure du matin, un gros monsieur de la Bourse ne s'était pas présenté à l'hôtel pour souper chez son ami Durand.

Fidèle à sa consigne, le concierge l'envoie tout droit chez Dupont. Le gros monsieur de la Bourse cherche Durand dans la fête et ne le découvre pas. Il se fâche qu'on fasse si peu de cérémonie pour son entrée.

A la fin, il s'adresse à un serviteur :

— Aidez-moi donc à trouver M. Durand.

— M. Durand ? répond le larbin. Mais il loge au troisième. Ici vous êtes chez M. Dupont.

Le gros monsieur de la Bourse avait parlé très haut. Une douzaine d'habits noirs et de dames qui étaient là entendent sa question et la réponse du domestique.

— Comment ! s'écrient les invités en chœur, nous ne sommes pas chez M. Durand ?

La nouvelle se répand comme une traînée de poudre. Une bonne moitié des danseurs et des danseuses de Dupont se précipitent vers le vestiaire :

— Nos sorties de bal, nos fourrures !

Derrière le gros monsieur de la Bourse, ces déserteurs escaladent l'étage comme un cortège de noce.

Les domestiques de Dupont voient arriver avec effroi cette imposante armée d'invités. Affolés, ils courent prévenir leur maître. Voilà une bonne heure que les chaises manquent, et déjà, à cause de la chaleur, deux dames se sont trouvées mal. Dupont, épouvanté, accourt dans son antichambre pour parlementer avec la foule.

— Dupont ! Dupont ! crient à sa vue mille voix irritées. C'est bien vous qui êtes Dupont ? Nous nous étions trompés d'étage. Voilà deux heures que nous dansions chez Durand !

Un chœur de voix formidable répond du fond du salon à ces exclamations :

— Dupont ! Durand ! Nous sommes chez Dupont, nous ne sommes pas chez Durand !

La foule des danseurs et des danseuses de Dupont se précipite vers le vestiaire :

— Nos manteaux, nos sorties de bal !

Une bagarre indescriptible s'engage sur le palier entre les invités de Dupont, qui veulent entrer, et les invités de Durand, qui veulent sortir. Le madras narquois du propriétaire se montre dans l'entre-bâillement de la porte du premier étage. Et, par la cage de l'escalier, le

bonhomme en la retenant. Mais cela m'est bien égal, après tout, et ce n'est pas à cause de lui que je vous ai arrêtée à la porte... Il y a un autre damoiseau avec lui, maintenant, un jeune galant qui est arrivé comme vous veniez de sortir. Le comte et lui sont entrain de bavarder dans leur patois, une espèce d'italien, je suppose, n'est-ce pas, Thankful ?

— Je ne saurais dire, répondit-elle d'un ton pensif. De quel côté est venu ce nouveau visiteur ? ajouta-t-elle.

Une vague frayeur d'avoir été vue embrassant le capitaine commençait à s'emparer d'elle.

— Il venait de la ville, fillette.

Thankful regarda son père.

— Eh bien ? fit-elle.

— Eh bien, ne pensez-vous pas que vous pourriez vous attifer un peu ? Un tour-de-gorge, des falbalas, que sais-je, moi ? dit le bonhomme, Celui-ci est un beau monsieur, fillette, ce n'est pas un galant de province...

— Non, fit Thankful d'un ton décisif, en femme sûre de ses avantages.

Le bonhomme la contempla un instant, ratifia son jugement, et, sans ajouter un mot, la conduisit vers le parloir. En ouvrant la porte, il dit :

— Ma fille, mistress Thankful Blossom...

Deux voix, engagées dans une conversation des plus sérieuses, s'arrêtèrent aussitôt. Les visiteurs qui étaient penchés sur le foyer, se levèrent à l'instant, et l'un d'eux s'avança avec un air où la familiarité le disputait à l'affectation du respect.

— L'heureuse fortune, mistress Thankful ! dit-il avec un accent étranger des plus marqués et des manières non moins exotiques. Mon ami le baron Pomposo et moi étions désespérés de ne pas vous voir.

Un léger sourire et comme un reproche fugitif passèrent sur la figure du baron tandis qu'il s'inclinait profondément.

Thankful exécuta la révérence de l'époque, à savoir un « plongeon » suivi d'un rond de jambe du pied droit en avant.

Ce pied droit était si mignon, le mouvement si gracieux, que le baron, en relevant la tête, ne chercha même pas à cacher son admiration. De son côté, Thankful avait vu d'un coup d'œil qu'il était remarquablement beau, et constaté que cette beauté résidait spécialement en deux yeux de gazelle, profonds et doux comme ceux d'une femme.

(*A suivre.*)

concierge jouit de ce spectacle de désordre. Voyant toutefois que la bataille s'éternise, il finit par prier le gardien de la paix qui fait ranger les voitures de monter rétablir la circulation.

Le gardien de la paix monte. On lui a expliqué les faits. Ce gardien de la paix est un vieux militaire plein d'expérience. En jouant des coudes, il arrive jusqu'au palier du troisième et crie d'une voix de stentor :

— Durand, file à droite !... Dupont, file à gauche !...

Instinctivement on obéit. Les Dupont se trouvent rangés du côté de la muraille, les Durand du côté de la rampe.

— En avant !... Circulez !

Les deux files indiennes s'ébranlent en sens contraire. Les Durand montent, les Dupont descendent. L'ordre est rétabli dans la maison.

Propriétaire, dormez.

Le lendemain matin, MM. Dupont et Durand se rencontraient à la porte de leur propriétaire.

— Je viens, déclara M. Durand, annoncer à cet homme indigne que je l'attaque devant les tribunaux et que je romps mon bail.

— Je viens pour le même motif et pour la même déclaration, répondit M. Dupont.

— Ne prenez pas la peine de m'attaquer, messieurs, répondit le propriétaire qui entrait. Résilions à l'amiable. C'est vous qui vous êtes mis les premiers dans votre tort. Je vous avais prévenus que je ne voulais pas entendre parler de locataires qui donnent des raouts !

NOUVELLES POLITIQUES

France

Paris, 12 janvier.

Au Sénat. — La campagne électorale.

M. Tirard a été élu hier quatrième vice-président du Sénat.

Dans son allocution, M. Le Royer a dit que son élection au fauteuil présidentiel faite presque à l'unanimité, prouve la volonté du Sénat de maintenir la liberté et le bon ordre des discussions : elle garantit que tous lui accorderont leur appui, plus que jamais indispensable. « L'année qui s'ouvre ne nous épargnera ni travaux ni agitations. Nous examinerons les projets qui nous seront soumis avec célérité et indépendance; quant aux agitations, nous saurons y faire face avec l'énergie et le patriotisme que commandent les circonstances. Vous ne perdrez pas de vue, pour défendre nos libertés, les exemples de ceux qui les ont conquises. »

La prochaine séance aura lieu lundi.

***

La campagne électorale marche jusqu'à présent à souhait pour les républicains. A Paris et dans la banlieue, des comités se sont constitués et la propagande a commencé sérieusement. Des réunions privées et publiques sont organisées partout. On a fait placarder hier sur les murs de Paris des affiches qui ont produit une certaine impression sur le public. Elles portent simplement le nom du candidat républicain et ces mots : *Pas de dictature, pas de Sedan.*

Le parti radical est décidé, paraît-il, à faire afficher toutes les décisions des comités impérialistes recommandant de voter pour M. Boulanger, et les extraits des journaux monarchistes qui soutiennent plus ou moins ouvertement sa candidature.

M. Boulanger a accepté de présider un banquet que M. Jules Jaluzot organise en son honneur et auquel sont « invités » les employés du *Printemps*.

P.-S. — Un manifeste du général Boulanger répondant à celui de M. Jacques : « Pas de Sedan », dit que cet appel est une lâcheté.

La France n'a plus de Sedan à redouter. Elle veut résolûment la paix, mais elle est assez forte pour se défendre contre des provocations de l'étranger, et pour subir les assauts dont elle pourrait être menacée.

M. Boulanger termine en disant : « C'est afin d'éviter un nouveau Sedan que nous voulons consacrer à la défense et à la prospérité du pays ses trésors actuellement dilapidés ! »

Allemagne

— Le prince de Bismarck est arrivé jeudi soir à Berlin de Friedrichsruhe, malgré l'opposition de son médecin, M. Schweninger, qui craint pour la santé du chancelier les fatigues du voyage et les surexcitations des débats parlementaires. Dès que M. de Bismarck aura prononcé son discours au Reichstag, il repartira pour Varzin, où il passera le reste de l'hiver.

— Le prince Frédéric-Léopold, fils du prince Frédéric-Charles, s'est fiancé avec la princesse Louise de Schleswig-Holstein, sœur de l'impératrice.

Autriche-Hongrie

Le ministre de l'Instruction publique, comte Czaky, a adressé à tous les inspecteurs des écoles une circulaire dans laquelle il déplore que la jeunesse hongroise néglige depuis quelque temps l'étude de la langue allemande. La connaissance de la langue et de la littérature allemandes est, au dire du ministre, absolument nécessaire pour l'instruction d'un Hongrois.

Le ministre enjoint aux inspecteurs le strict maintien des anciens règlements concernant l'enseignement obligatoire de l'allemand dans les écoles moyennes ; il ordonne en même temps d'augmenter le nombre des leçons d'allemand dans les gymnases.

La publication de ce décret se rattache à l'introduction de la nouvelle loi militaire, le ministre de la guerre de l'empire s'étant vivement plaint de l'ignorance croissante de la langue allemande dans l'armée hongroise.

Parmi les fougueux députés hongrois de l'extrême gauche, le décret a produit un mauvais effet; ils ont été froissés de voir un ministre hongrois faire l'éloge de la langue allemande.

Les crédits militaires.

Budapest, 11 janvier.

La première séance, consacrée par la Chambre à la discussion de la loi militaire, avait attiré une affluence énorme sur les tribunes. Devant le palais législatif, de nombreux groupes s'étaient formés.

Après le discours du rapporteur de la commission, recommandant l'adoption intégrale de la loi, le rapporteur de la minorité, M. Bolgar, a condamné l'esprit réactionnaire et hostile à toute culture intellectuelle du projet de loi. Il s'agit, a-t-il dit, de résoudre un problème insoluble, de donner à une armée nationale le caractère et le cachet d'une armée de mercenaires. Comment le ministre chargé de l'instruction publique a-t-il pu accepter un tel projet ? L'orateur défend l'institution des volontaires d'un an. Il se plaint aussi qu'on veuille donner au landsturm le caractère d'une armée quasi permanente en dépensant de ce chef plus de cinq millions.

Le ministre des honveds, le baron Fejervary, défend énergiquement le projet de loi. Il parle avec une brusquerie tout à fait militaire, qui lui vaut les applaudissements de la majorité, mais que l'extrême gauche accueille par des rires ironiques.

Se tournant vers ses adversaires, le ministre s'écrie : « Vous riez ! Mais, si la patrie devait être défendue autrement que par de belles phrases et des discours subtils, n'accorderiez-vous pas tout ce qui serait nécessaire pour le salut du pays ? »

La gauche se lève toute entière et crie : « Oui, nous marcherions tous ! »

Le ministre reprend : « Eh bien! il ne faut pas seulement voter tout, il est important de voter à temps. »

Le ministre de l'instruction publique, le comte Czaky, n'attend pas que l'on attaque à la tribune sa cirulaire sur la langue allemande obligatoire; il défend cette mesure en démontrant que l'unité de la langue est nécessaire à l'armée et indispensable à la défense et à la sécurité du pays. C'est la première de toutes les conditions, et c'est à ce point de vue que l'orateur s'est placé pour prescrire l'enseignement de l'allemand. D'ailleurs, depuis vingt ans, l'allemand fait partie du programme obligatoire des écoles moyennes. Le reproche qu'on lui a adressé de vouloir germaniser la Hongrie est ridicule. La connaissance de l'allemand est précieuse pour tout Madgyar : elle lui permet de travailler plus efficacement à l'avenir et au développement de son pays. Autrefois la politique du *nichts deutsch* (pas d'allemand) pouvait avoir sa raison d'être; aujourd'hui elle est indigne de la position de la Hongrie dans le monde. Le ministre termine en déclarant qu'il veillera à l'exécution de sa circulaire.

Au début, la gauche avait souvent essayé d'interrompre l'orateur; mais celui-ci ne s'est pas laissé intimider et il a poursuivi son discours, qui a été applaudi par la majorité.

M. Tisza prendra la parole aujourd'hui.

Afrique

Le *Times* a reçu de Zanzibar des avis du Nyanza méridional, en date du 11 novembre. D'après ces avis, Wanga, roi d'Uganda, complota en octobre de faire mourir de faim tous ses gardes du corps en les abandonnant dans une île du lac ; mais les gardes prévenus refusèrent de s'embarquer, détrônèrent Wanga et intronisèrent son frère Kiowa, lequel conféra à des chrétiens les principales charges de la cour. Les Arabes alors se sont révoltés, ont massacré un grand nombre des nouveaux fonctionnaires, les ont remplacés par des musulmans, puis ont attaqué et brûlé les missions françaises et anglaises, tuant beaucoup de néophytes.

Tous les missionnaires se sont échappés et sont arrivés saufs à Usambiro. Les missionnaires français ont montré une grande générosité et une grande amitié envers leurs frères anglais.

Les Arabes ont envoyé à M. Mackay, à Usambiro, une lettre insultante exultant leur triomphe à Uganda et prédisant l'extirpation totale des missions dans l'Afrique centrale, comme revanche contre la politique anglaise pour l'abolition de la traite des esclaves, et déclarant que Uganda est devenu un royaume musulman.

NOUVELLES SUISSES

Traité de commerce. — On s'attend à la conclusion prochaine d'un traité de commerce entre la Suisse et l'Italie.

Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral a accordé à M. Hauser un nouveau congé d'une semaine, de sorte qu'il ne prendra la direction du département militaire que depuis le 21 janvier.

Le bétail suisse à l'étranger. — Les journaux autrichiens nous apprennent qu'un grand nombre d'éleveurs de la Styrie vont introduire dans les montagnes de cette contrée la race du Simmenthal, qui, paraît-il, s'y acclimate à merveille. Cette race d'ailleurs est déjà avantageusement représentée dans les étables de nombreux fermiers du reste de l'Autriche et de la Hongrie.

BERNE. — M. Zbinden, agent à Genève de la maison Dennler, à Interlaken, adresse aux journaux une communication d'après laquelle, contrairement à la nouvelle donnée par un journal bernois, M. Aug. Dennler n'est point mort et se trouve en parfaite santé.

BALE-VILLE. — Le gouvernement a offert, samedi dernier, en lieu et place d'honoraires, un banquet aux personnes qui ont été chargées de procéder au recensement de la ville.

LUCERNE. — Les propriétaires du superbe plateau des Trois Tilleuls, situé au-dessus de la ville de Lucerne, offrent cet emplacement pour la construction du Musée national suisse. Leur prix est de 240,000 fr.

— M. Knusel, ancien conseiller fédéral est dangereusement malade.

URI. — Un Tessinois qui passait le Gothard le jour de Noël eut la lumineuse idée de faire jouer le frein de détresse. Le train s'arrêta aussitôt, en plein tunnel, au milieu de l'obscurité..... et à Göschenen le voyageur paya la note : une forte amende.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Régional Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds. — Les travaux ont été poursuivis jusqu'à ces derniers jours, mais le mauvais temps étant survenu, tout a été arrêté jusqu'au printemps.

Les rails sont posés de la gare de la Chaux-de-Fonds jusques et y compris la gare des Ponts, les bâtiments sous toit seront terminés pendant cet hiver et le réglage de la voie, ainsi que la mise à profil des remblais, se feront dès que la saison le permettra.

De notables améliorations au tracé général et surtout l'entrée indépendante en gare de la Chaux-de-Fonds, décidée en janvier 1888, sur les instances du département fédéral des chemins de fer, motivent une augmentation des dépenses, appréciée au 10 0/0 du capital primitif, soit d'environ fr. 70,000.

Le Conseil d'administration s'occupe de ces diverses questions et fera le nécessaire pour l'achèvement de la ligne et sa mise en exploitation.

Régional des Brenets. — Le Conseil d'Etat vient de nommer M. Numa Grether, chef du département des travaux publics, comme délégué de l'Etat dans le Conseil d'administration du Régional des Brenets.

M. Auguste DuBois, président du Conseil communal au Locle, et M. Donat Fer, président du Conseil communal à la Chaux-de-Fonds, représentent leurs localités respectives dans le même Conseil d'administration.

Le dit Conseil a composé son bureau comme suit : président, M. F.-Albin Perret ; vice-président, M. C.-Léon Guinand ; secrétaire, M. Auguste Jeanneret ; tous trois aux Brenets ; le caissier sera nommé plus tard.

CHAUX-DE-FONDS. — Mercredi soir, une réunion intéressante, convoquée par un comité d'initiative, et présidée par M. Paul Monnier, avait lieu à l'Hôtel-de-Ville. Il s'agissait d'organiser régulièrement une souscription publique volontaire dans le but de paver les rues. Les besoins croissant plus vite que les ressources à notre époque, l'initiative privée ne saurait jouer un plus beau rôle qu'en venant à l'aide des services publics. Les souscriptions vont donc s'ouvrir, à partir d'un sou par semaine, dans le courant du mois, et pendant que le petit capital deviendra grand, les citoyens compétents feront toutes les études nécessaires pour déterminer le mode de pavage qui devra être choisi pour une localité comme la Chaux-de-Fonds ; pour le moment, et d'après les renseignements fournis par M. Mathys, directeur des travaux publics, ce serait le pavage en granit qui conviendrait le mieux.

BROT-DESSOUS. — On raconte qu'un jeune homme de Fretereules manipulait lundi dernier un revolver, lorsqu'un coup partit et traversa la main du jeune imprudent. Celui-ci ignorait que le pistolet fut chargé.

Quant à la balle, on eut beau la chercher partout dans la chambre, elle était introuvable ; ce n'est que le soir, au moment du culte de famille, qu'on la découvrit dans la sainte Bible où elle s'était logée, préservant une personne placée derrière la table sur laquelle ce livre était posé.

CHRONIQUE LOCALE

Conférences d'utilité publique. — Avec M. le professeur LeGrandRoy, la science est venue faire diversion au programme, jusqu'ici trop uniformément historique, des conférences d'Utilité publique. Le conférencier a entretenu ses auditeurs de la *Mesure de la terre et du système métrique.*

Ce sujet, pour n'être pas des plus ardu au point de vue scientifique, n'en comporte pas moins de nombreuses explications techniques que M. LeGrandRoy a fort bien su mettre à la portée de son auditoire ; les développements du conférencier étaient du reste facilités par des plans très bien dessinés et coloriés.

Après avoir exposé l'historique de son sujet et raconté les premiers travaux géodésiques — avec description des instruments qui y servent — M. LeGrand-Roy a indiqué tous les avantages du système métrique adopté par la France seule à l'origine, et devenu actuellement, grâce aux efforts de l'Association universelle du mètre, la norme de mesure dans la plupart des pays civilisés.

Cette intéressante et instructive conférence a été écoutée avec une remarquable attention par le public qui, d'ailleurs ne répugne en aucune façon aux sujets scientifiques, pourvu qu'on les lui présente — ainsi que l'a fait M. LeGrandRoy — d'une façon qui lui soit abordable. Tr

Service des Eaux de la Commune de Neuchâtel.

Bulletin de jaugeage du 12 janvier 1889

Eau entrant au réservoir du Chanet 5624 litres à la minute.

N. B. Les expériences ayant démontré la parfaite concordance entre les jaugeages faits au Champ-du-Moulin et ceux faits au Chanet, ces derniers seuls continueront à avoir lieu chaque semaine, par mesure d'économie.

(*Communiqué.*)

DERNIERES NOUVELLES

Berne, 13 janvier.

Dans une séance tenue hier soir, le Conseil fédéral a arrêté les dernières instructions à ses plénipotentiaires pour la conclusion du traité de commerce avec l'Italie.

On assure que l'Italie a renoncé à exiger de la Suisse un cartel douanier tendant à réprimer d'un commun accord la contrebande, et fait des concessions sur les fromages et les cotonnades. La conclusion du traité n'est cependant pas considérée encore comme certaine.

Paris, 12 janvier.

La réunion des boulangistes à la salle Gaucher s'est passée sans incident, mais les assistants sont allés ensuite troubler une réunion anti-boulangiste à la rue Saint-Jacques ; du tumulte et des rixes s'en sont suivis. M. Deschamps, président, a réussi néanmoins à faire voter une motion acclamant la candidature de M. Jacques. Le tapage a continué au dehors jusqu'à l'arrivée de la police, qui a dispersé les rassemblements.

La Haye, 12 janvier.

L'état du roi de Hollande s'est aggravé cette nuit.

Paris, 12 janvier.

La Chambre discute la loi sur le recrutement.

M. Boulanger est venu à la séance puis il est reparti sans incident.

La reine Victoria se rendra prochainement à Biarritz. Selon une dépêche de Madrid au *Temps*, la reine d'Espagne ira visiter la reine d'Angleterre aussitôt après son arrivée à Biarritz.

Monsieur et Madame Charlotte Jeanmonod-Martin et leurs enfants, à Peseux, Mesdemoiselles Louise et Charlotte Clouse-Martin, à Paris, et la famille Martin, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de leur frère, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur ADOLPHE MARTIN,

décédé le 13 courant, après une courte maladie, à l'âge de 44 ans 4 mois.

L'Eternel l'a donné, l'Eternel l'a ôté ; que le nom de l'Eternel soit béni !
Job I, v. 21.

L'enterrement aura lieu mardi 15 courant, à 1 heure.

Domicile mortuaire : Hôpital de la Ville.

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame Emile Lutz et leur famille, Madame Gigi à Noiraigue, Monsieur et Madame Zwahlen, aux Monts de Travers, Monsieur et Madame Martenet et leur famille, à Serrières, les familles Riese et Schick, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame ANNA FRIEDLI,

leur mère, belle-mère, sœur et tante, que Dieu a retirée à Lui le 13 courant, à 1 heure du matin, après une courte maladie.

L'enterrement aura lieu mardi 15 courant, à 11 heures du matin.

Domicile mortuaire : Hôpital de la Ville.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Afin d'éviter tout malentendu, nous rappelons de nouveau que passé 8 heures du matin, il nous est impossible d'accepter une annonce tardive pour le numéro du même jour, quelle qu'en soit l'urgence.